



Para

Michna 8 - Chapitre 9

מי חטאת שגפסלו, מטמאין את הטהור לתרומה, בידיו ובגופו.
ואת הטהור לחטאת, לא בידיו ולא בגופו. נטמאו, מטמאים את
הטהור לתרומה בידיו ובגופו. ואת הטהור לחטאת, בידיו, אבל
לא בגופו:

Les eaux de la vache rousse qui ont été invalidées rendent impur celui qui est pur pour la térouma, par contact manuel ou corporel. Mais elles ne rendent impur celui qui est pur pour la préparation de la vache rousse, ni par contact manuel ni corporel.

Si ces eaux deviennent impures, elles rendent impur celui qui est pur pour la térouma, par contact manuel ou corporel ; et elles rendent également impur celui qui est pur pour la vache rousse, mais seulement par contact manuel, et non par contact corporel.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions